



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rendez-vous citoyen

Question écrite n° 46633

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les inquiétudes exprimées par les groupements de donneurs de sang bénévoles de Lorraine-Champagne-Ardenne concernant l'instauration du « rendez-vous citoyen » et ses conséquences quant au nombre de dons du sang. En effet, ces associations connaissent actuellement les plus grandes difficultés pour assurer la promotion du don bénévole de sang et pour sensibiliser les jeunes à cet acte civique. Pour une grande majorité des jeunes appelés, la période d'incorporation était l'occasion du premier don de sang qui reste, pour tout le monde le plus difficile. Une majorité d'entre eux se rendait ensuite dans les collectes organisées sur tout le territoire français. Il est à craindre que la disparition du service national obligatoire, en supprimant ce premier contact, n'entraîne une perte de plusieurs milliers de dons dans les régions de garnisons. À titre d'exemple, l'établissement de transfusion sanguine de Lorraine perdra de ce fait environ 10 000 prélèvements par an. Il semblerait donc souhaitable que la sensibilisation au don bénévole de sang, mais aussi des organes, soit retenue comme objectif d'éducation au civisme dans le cadre du « rendez-vous citoyen ». Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le rendez-vous citoyen représentera un temps privilégié entre la nation et sa jeunesse ainsi qu'une occasion solennelle de rappeler à chaque jeune Français ses droits et ses devoirs au sein de la communauté nationale. Ainsi, parmi les objectifs d'un « parcours de la citoyenneté », une information sera faite dans différents domaines dont celui de la santé ; des modules abordant des sujets divers relevant de la santé publique sont prévus. Ils ont fait l'objet de travaux interministériels notamment avec la direction générale de la santé. Une sensibilisation sur le thème des dons biologiques, notamment les dons du sang et d'organes, sera entreprise dans le cadre d'un programme d'éducation sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46633

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6692

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 948